



Séparation des biens au court de mariage

Par **ewelina**, le **13/05/2013** à **10:38**

Bonjour,rrnJe suis marié depuis l'année 2006. On a pas le contrat de mariage. Y a 3 ans nous avons achetés une maison.rnAujourd'hui mon marie souhaite faire une séparation des biens, racheter ma part et rembourser seul le crédit.rnrnJe voudrai savoir quels sont les conséquences de cet opération pour moi, et est-ce que peux j'exiger une déclaration écrite qui précisera que mon marie ne pourras pas vendre la maison son mon accore et qu'il doit être obliger consulter tous ses décisions concernant la maison avec moi ? rnrnMerci pour votre réponse,rrnBien cordialement,

Par **amajuris**, le **13/05/2013** à **11:30**

bjr,rnsi vous voulez passez du régime matrimonial légal à celui de la séparation de biens il faut établir une convention notariée car il s'agit d'un changement de régime matrimonial.rnon ne change pas de régime matrimonial par une simple déclaration écrite car la modification doit être portée sur les registres d'état-civil.rnvoir ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1535.xhtml>rn